



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Le Ministère de l'Agriculture chinois a annoncé des changements concernant le contrôle de 8 pesticides](#) – Les premières mesures sont entrées en vigueur le 7 septembre 2016

[Un réseau illégal d'engraissement d'oiseaux d'espèces protégés trouvé dans la province du Hebei](#) – Les 36 000 oiseaux étaient destinés à la restauration

[A Fangshan, district de Pékin, toutes les plaintes relatives aux droits des consommateurs de produits alimentaires sont faites par des "consommateurs professionnels"](#) – Ces plaintes sont effectuées dans le but d'obtenir des demandes de compensations financières

[Contrôle de la production et de la commercialisation des produits alimentaires en Chine par gestion du niveau de risque](#) – Ainsi, les produits ou usines les plus à risques seraient davantage contrôlés que les autres

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Le thé britannique se vend de mieux en mieux en Chine](#) – L'augmentation du nombre de consommateurs issus de la classe moyenne a stimulé les ventes de thé britannique en Chine

[Le Canada a lancé son Pavillon sur les plateformes de commerce en ligne du groupe Alibaba](#) – Des aliments de santé canadiens entreront en Chine par cross border trading

[Le chiffre d'affaire du groupe Shuanghui est en nette augmentation au premier semestre 2016 grâce à la hausse de production de ses produits à haute valeur ajoutée](#) – Les produits haut de gamme devraient continuer à se développer rapidement sur le marché chinois

[Les supérettes et les commerces de proximité sont en train de devenir un canal de distribution important pour le vin importé](#) – Ces enseignes proposent désormais généralement des vins importés au même titre que des bières importées

[Le marché chinois pour les séchoirs à grain est en forte augmentation](#) – Cette croissance s'explique par divers paramètres financiers et politiques

[L'entreprise Yurun a subi 672 millions d'HKD de pertes au cours du premier semestre 2016](#) – Sa recherche de nouveaux investisseurs est pour le moment bloquée par ses lourdes dettes.

[Le groupe australien ELDERS a décidé d'arrêter l'exportation de bovins vivants vers la Chine](#) – Le prix trop élevé des produits et la forte concurrence en sont les deux raisons principales

[La Chine et la Nouvelle-Zélande créent un Centre d'Etude international sur le kiwi](#) – Le but étant d'effectuer des études internationales sur le kiwi et de promouvoir le développement de l'industrie

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le Ministère de l'Agriculture chinois a annoncé des changements concernant le contrôle de 8 pesticides –
Les premières mesures sont entrées en vigueur le 7 septembre 2016

Par sa circulaire Numéro 2445, le Ministère de l'Agriculture chinois a annoncé le changement de politique pour 8 pesticides en Chine, dont les précisions sont détaillées ci-après. Les premières mesures sont entrées en vigueur le 7 septembre 2016 :

- Arrêt de traitement des demandes pour les essais en champs, pour l'enregistrement et la prolongation d'enregistrement du 2,4-D butylate (sont inclus les produits techniques (TC), les prémélanges (TK), la dose unique, les mélanges) ;
 - Arrêt du traitement des demandes pour les essais sur les champs, pour l'enregistrement du paraquat et la prolongation d'enregistrement ;
 - Suppression de l'enregistrement du dicofol et à partir du 1^{er} octobre 2018 : interdiction totale de distribution et d'utilisation du dicofol ;
 - Suppression de l'enregistrement du flubendiamide sur les riz et à partir du 1^{er} octobre 2018 : interdiction d'utilisation du flubendiamide sur le riz ;
 - Suppression de l'enregistrement du carbofuran, du phorate, et de l'isofenphos-méthyl sur les cannes à sucre et à partir du 1^{er} octobre 2018 : interdiction de l'utilisation de ces pesticides sur les cultures de canne à sucre ;
- De plus, il est désormais obligatoire d'utiliser des doubles emballages pour la production du phosphore d'aluminium. L'emballage extérieur doit permettre une bonne étanchéité contre le passage de l'eau, de l'humidité et de l'air. L'emballage intérieur doit présenter une bonne perméabilité, facilitant la fumigation directe. Sur l'emballage intérieur et extérieur, il est obligatoire d'indiquer la haute toxicité ainsi que des mentions de précaution telles que "Interdiction d'utilisation dans les lieux de résidence pour l'être humain ou pour animal" etc. A partir du 1^{er} octobre 2018, il sera interdit de distribuer et d'utiliser des produits du phosphore d'aluminium sous tout autre emballage.

Thématique : pesticide - enregistrement

Date : le 7 septembre 2016

Source : http://www.moa.gov.cn/govpublic/ZZYGLS/201609/t20160913_5273423.htm (site internet officiel du Ministère de l'Agriculture chinois)

Un réseau illégal d'engraissement d'oiseaux d'espèces protégés décelé dans la province du Hebei –
Les 36 000 oiseaux étaient destinés à la restauration

Le 5 septembre 2016, l'Administration Nationale des Forêts et la police de la province du Hebei ont découvert à Tangshan, dans une ferme d'élevage de moutons, un réseau d'élevage, d'engraissement et de vente d'oiseaux protégés. Il s'agit du plus grand trafic d'oiseaux jamais organisé en Chine.

La police a trouvé 6 000 bruants auréoles, une espèce d'oiseau en danger, ainsi que 30 000 oiseaux d'autres espèces. Ces oiseaux étaient nourris avec des céréales, des médicaments et des additifs chimiques afin de les engraisser et de pouvoir les vendre sur les marchés alimentaires. Le prix de vente d'un bruant auréole est de 15 CNY et 30 CNY à Canton. Ce prix peut monter à 80 voire 100 CNY lorsqu'il arrive sur les tables des restaurants.

Thématique : Oiseau protégé – Réseau illégal

Date : le 9 septembre 2016

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201609/09/t20160909_15768470.shtml

A Fangshan, district de Pékin, toutes les plaintes relatives aux droits des consommateurs de produits alimentaires sont faites par des "consommateurs professionnels" –
Ces plaintes sont effectuées dans le but d'obtenir des demandes de compensations financières

Beijing Fangshan District People's Court a communiqué, le 8 septembre dernier, que d'octobre 2015 à ce jour, sur les 23 plaintes relatives aux droits des consommateurs de produits alimentaires traités par la cour, tous concernaient des "consommateurs professionnels".

Actuellement, la procédure s'effectue de la manière suivante : le consommateur, après achat des produits, dépose une plainte auprès des services administratifs. Lorsque les conclusions sont confirmées, le consommateur négocie avec le distributeur concerné. En cas d'échec des négociations, le consommateur intente un procès pour obtenir une compensation qui peut atteindre jusqu'à 10 fois le prix d'achat.

D'après le vice-président de la Cour de Fangshan, selon une réglementation diffusée par la Cour Suprême du Peuple, entrée en vigueur depuis le 15 mars 2014, les consommateurs réels mais également les "consommateurs professionnels" peuvent revendiquer leurs droits. Par ailleurs, ces derniers disposent de connaissances d'un niveau professionnel concernant les réglementations. Leur objectif est d'obtenir une rétribution financière. Des "consommateurs professionnels" réalisant des achats en ligne sont également apparus. En général, ces personnes

ne consomment pas les aliments concernés. Ces “consommateurs professionnels” cherchent des non-conformités à la réglementation chinoise sur l’emballage ou sur l’étiquetage des produits et demandent aux distributeurs des compensations pouvant atteindre 10 fois le prix d’achat, au titre de leur responsabilité sur la sécurité sanitaire.

Afin de résoudre ce type de cas, la Cour de Fangshan a déjà fait part de ses recommandations aux centres commerciaux concernés et à des associations afin de les informer des problèmes rencontrés lors du traitement des cas, les aider à normaliser la production et la distribution des produits. De plus, la Cour coopère avec d’autres organismes (organisation pour la protection des droits et intérêts des consommateurs, services compétents de l’industrie et du commerce, Commission de médiation du peuple etc.) pour résoudre les conflits.

Thématique : procès – droits et intérêts des consommateurs

Date : le 8 septembre 2016

Source : http://www.legaldaily.com.cn/index/content/2016-09/08/content_6797562.htm?node=20908

(site internet du journal « the legal daily »)

Contrôle de la production et de la commercialisation des produits alimentaires en Chine par gestion du niveau de risque – *Ainsi, les produits ou usines les plus à risques seraient davantage contrôlés que les autres*

Récemment, la China Food and Drug Administration (CFDA) a publié une réglementation concernant le contrôle, basé sur la gestion du risque, dans les phases de production et de commercialisation des produits alimentaires en Chine.

Cette réglementation prévoit qu’à partir du 1^{er} décembre 2016, le contrôle de la production et de la commercialisation des aliments, la restauration, ainsi que la production des additifs alimentaires en Chine seront définis suivant une politique de gestion du risque. Cette réglementation inclut également les aliments spéciaux tels que les poudres de lait infantiles, les aliments spéciaux pour utilisation médicale, les aliments santé (health foods) etc.

D’après cette réglementation, les services de la CFDA définissent les différents niveaux de risque (4 niveaux au total) pour les producteurs et distributeurs d’aliments et d’additifs alimentaires, en tenant compte de la catégorie des produits, de l’état de fonctionnement de l’opérateur, l’échelle de l’opération, la capacité de contrôle sur la sécurité sanitaire etc. Selon le niveau de risque, le rythme de contrôle pourrait atteindre 3 à 4 fois par an au maximum. Le niveau de risque des opérateurs est susceptible d’être modifié. Les conditions précises pour la modification de niveau de risque ont également été précisées dans la réglementation.

D’après des responsables de la CFDA, l’établissement d’un système de contrôle suivant le niveau de risque est dû à l’actualité en Chine. Cela aiderait d’une part, à augmenter la puissance de contrôle des opérateurs ayant un niveau de risque plus élevé et, d’autre part, à diminuer le rythme de contrôle des opérateurs ayant un niveau de risque moins élevé.

Thématique : sécurité sanitaire - contrôle

Date : le 9 septembre 2016

Source : <http://www.sda.gov.cn/WS01/CL1605/164244.html> ; <http://www.cfda.gov.cn/WS01/CL1786/164246.html> (site internet officiel de la CFDA)

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le thé britannique se vend de mieux en mieux en Chine – *L’augmentation du nombre de consommateurs issus de la classe moyenne a stimulé les ventes de thé britannique en Chine*

Selon les statistiques douanières, la valeur totale des exportations de thé en provenance du Royaume-Uni vers la Chine a doublé au cours des 5 premiers mois de l’année 2016. Les principaux consommateurs de thé britannique sont ceux issus de la classe moyenne chinoise et à la poursuite d’une meilleure qualité de vie. L’augmentation du niveau de revenu est à l’origine de cette hausse des importations de thé. Toutefois la culture et la mode sont également des éléments clés dans les décisions d’achat des consommateurs finaux. En effet, les séries TV britanniques, devenues très populaires en Chine, ont eu un impact positif sur les ventes de thé britannique en Chine, notamment l’Earl Grey Classique ainsi que l’*English Breakfast Tea*. Le développement du secteur du e-commerce a également facilité l’entrée du thé britannique sur ce marché. Les marques comme Lipton, Twinings, Sainsbury’s et Whittard disposent toutes d’un *flagship store* sur Tmall. Par ailleurs, le nombre de salons de thé de style anglais est également en augmentation. Enfin, si certains nouveaux consommateurs se tournent vers ces produits importés c’est aussi car les contrôles sanitaires en vigueur dans l’industrie du thé au sein de l’Union Européenne sont plus stricts, notamment concernant les résidus d’engrais chimiques.

Thématique : Thé britannique – Croissance des importations

Date : le 1er septembre 2016

Source : http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2016-09/07/content_347229.htm

(Site internet du journal « Beijing Business Today »)

Le Canada a lancé son Pavillon sur les plateformes de commerce en ligne du groupe Alibaba – Des aliments de santé canadiens entreront en Chine par cross border trading

Le 3 septembre 2016, le Premier Ministre canadien M. Trudeau et le Président du groupe Alibaba Jack MA, ont conjointement annoncé le lancement du « Pavillon Canada » sur les plateformes du groupe Alibaba (Tmall, Tmall.HK, Ali Trip, Ali Pay etc.) afin de fournir « les bons produits et les bons services canadiens » aux consommateurs chinois. Les produits concernés sont des équipements sportifs, des aliments de santé, des aliments frais, des produits pour bébé et pour maman ainsi que des services et des offres de tourisme.

15 pays disposent de leur pavillon sur Tmall International, parmi lesquels la Corée du Sud, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Australie et l'Allemagne.

Le *cross border trading* a aidé des marques étrangères peu reconnues à devenir très populaires en Chine. La marque australienne Swisse en est un bon exemple.

Thématique : Aliment de santé – Pavillon Canada

Date : le 3 septembre 2016

Source : <http://www.chca.net.cn/newxiehui/xinweninfo.php?xwid=21800&zsid=21800>

Le chiffre d'affaire du groupe Shuanghui est en nette augmentation au premier semestre 2016 grâce à la hausse de production de ses produits à haute valeur ajoutée – Les produits haut de gamme devraient continuer à se développer rapidement sur le marché chinois

Selon son rapport semestriel, le chiffre d'affaire du groupe Shuanghui a atteint 25,5 milliards de CNY au cours des 6 premiers mois 2016, en augmentation de 25,4% par rapport à la même période en 2015, avec un bénéfice de 2,2 milliards de CNY en augmentation de 8,5%.

Par rapport à ses concurrents, Shuanghui dispose d'une production supérieure sur les produits à forte valeur ajoutée, par exemple les viandes réfrigérées ou bien les produits à base de viande à basse température, qui contribuent fortement aux bénéfices de l'entreprise.

Au cours du premier semestre 2016, les nouvelles séries de produits haut de gamme développés par Shuanghui, comme le jambon, le bacon et les saucisses, ont réalisé 10,5% du chiffre d'affaires total, en augmentation de 2% par rapport à la même période en 2015. Shuanghui dispose désormais de 38,4% des parts du marché de viande dans les canaux de distribution des grandes et moyennes surfaces (GMS).

Les produits de style et de goût occidentaux ont désormais une importante base de consommateurs en Chine, de ce fait les viandes réfrigérées devraient continuer à se développer dans les années à venir.

En Chine, moins de 17% de la viande produite est utilisée dans la production de viandes transformées, tandis que ce pourcentage atteint 80% à 90% dans les pays développés. L'objectif de la Chine est d'augmenter cette proportion à 25% d'ici la fin du 13^{ème} plan quinquennal en 2020.

Thématique : Viande – Haute valeur ajoutée

Date : le 6 septembre 2016

Source : http://news.xinhuanet.com/food/2016-09/06/c_1119518897.htm

Les supérettes et les commerces de proximité sont en train de devenir un canal de distribution important pour le vin importé - Ces enseignes proposent désormais généralement des vins importés au même titre que des bières importées

Les supérettes et commerces de proximité tels que *Family Mart* et *7 Eleven* sont en train de devenir un canal de distribution de plus en plus important pour le vin importé en Chine, aux côtés des ventes en GMS et des ventes en ligne. Selon un rapport sur le marché du vin publié par Nielsen, dans les villes primaires et secondaires, 83% des consommateurs d'alcool âgés de 20 à 49 ans ont consommé du vin au cours des 3 derniers mois, soit presque autant que pour la bière. Les consommateurs issus de la classe moyenne consomment en général des vins ayant un coût supérieur à 75 CNY pour une bouteille. Toujours selon ce rapport, le vin importé compte désormais un quart des parts du marché du vin en Chine.

Dans les villes primaires, les consommateurs fréquentent de moins en moins les supermarchés et les hypermarchés, en moyenne 4,9 fois par mois et font à l'inverse de plus en plus leurs achats dans les commerces de proximité, en moyenne 5,2 fois par mois. Dans ces enseignes, le vin rouge occupe 50% des rayons d'alcool et se divise généralement en 3 gammes: entrée de gamme (bouteilles entre 30 et 40 CNY), milieu de gamme (entre 90 et 130 CNY) et haut de gamme (entre 180 et 200 CNY). Selon M.YIN Kai, PDG de Castel Chine, la structure du marché du vin importé n'est pas encore stabilisée, la demande des vins d'entrée et de milieu de gamme est la plus élevée et les commerces de proximité tentent d'y répondre en ciblant ces consommateurs.

Thématique: Vin - Supérette

Date: le 7 septembre 2016

Source: http://epaper.bjbusiness.com.cn/site1/bjsb/html/2016-09/07/content_347229.htm
(Site internet du journal «Beijing Business Today »)

Le marché chinois pour les séchoirs à grain est en forte augmentation – *Cette croissance s'explique par divers paramètres financiers et politiques*

Depuis ces dernières années, suite au développement rapide de l'économie chinoise, le marché des séchoirs à grain se développe rapidement en Chine. D'après des statistiques, entre 2012 et 2015, la quantité des séchoirs à grain sur le marché chinois a augmenté de 36 000 à 68 700 unités, avec un taux de croissance annuel de 24%. Cette forte croissance est notamment due à l'augmentation de la capacité financière des utilisateurs finaux, aux politiques nationales favorables au niveau de la stratégie sur la sécurité sanitaire et au niveau des subventions agricoles. Ces politiques ont stimulé le besoin du marché et les achats pour les séchoirs à grain.

Le marché chinois des séchoirs à grain devrait continuer d'augmenter significativement dans les prochaines années. Le nombre d'unités sur le marché devrait passer de 85 000 en 2016 à 140 800 en 2020. La part des céréales séchées dans la production totale céréalière augmentera de 20,3% en 2016 à 32,3% en 2020. A l'heure actuelle, la production mondiale des séchoirs à grains peut être divisée en quatre gammes : gamme américaine (GSI, NECO, Grain Handler ...), gamme européenne (Cimbria, Brice Baker, Tornum...), gamme japonaise (KANEKO, SATAKE...) et taiwanaise (SUNCUE, SUNSHEN ...). Actuellement dans des pays développés, la part des céréales séchées dans la production totale est en moyenne comprise entre 90% et 95%, alors qu'en Chine, pour l'an 2015, la quantité totale des céréales séchées mécaniquement était d'environ 107,7 millions de tonnes, soit une part de 17,4% de la production totale céréalière.

Thématique : mécanisation agricole – séchoir à grain

Date : le 12 septembre 2016

Source :

http://www.amic.agri.gov.cn/nxtwebframework/detail.jsp?articleId=ff808081571c0ed301571c31f06f02be&lanmu_id=4028800c23bb81140123bb96604a002c

L'entreprise Yurun a subi 672 millions d'HKD de pertes au cours du premier semestre 2016 – *Sa recherche de nouveaux investisseurs est pour le moment bloquée par ses lourdes dettes*

Selon son rapport semestriel, l'entreprise de produits de viande transformée Yurun a réalisé un chiffre d'affaires de 9 milliards d'HKD au cours des 6 premiers mois de cette année, en baisse de 6,2% par rapport à la même période en 2015, générant une perte nette de 672 millions d'HKD, pour une dette globale atteignant désormais 7 milliards d'HKD. Cette perte est notamment due à l'augmentation de 48% du prix du porc, au plus haut depuis 5 ans, aux scandales sanitaires touchant les produits de viande transformée, ainsi qu'à l'enquête toujours ouverte dont fait l'objet le CEO de Yurun, ZHU Yicai.

Yurun a réduit ses investissements marketing, impactant négativement son chiffre d'affaires. Aujourd'hui, Yurun cherche toujours de nouveaux investisseurs pour reprendre son activité, depuis que l'entreprise Sunac, qui avait initialement annoncé un plan de rachat de Yurun, a abandonné ce projet.

Thématique : Yurun – Porc

Date : le 12 septembre 2016

Source : http://www.cqn.com.cn/pp/content/2016-09/12/content_3389786.htm

Le groupe australien Elders a décidé d'arrêter l'exportation de bovins vivants vers la Chine – *Le prix trop élevé des produits et la forte concurrence en sont les deux raisons principales*

Le 12 septembre, Elders, groupe australien spécialisé en service agricole, a annoncé sa décision de réorganiser les activités du groupe et l'arrêt immédiat de l'exportation des animaux sur une longue distance en précisant que les activités d'exportation d'animaux vivants restent à revoir après l'audit des activités du groupe.

Leader dans l'exportation d'animaux vivants entre l'Australie et l'Asie, Elders est spécialisée sur l'exportation des bovins vivants vers la Chine. En juillet 2015, le gouvernement australien a annoncé la signature d'un accord avec la Chine prévoyant des exportations de bovins vivants vers la Chine pouvant atteindre un million de têtes pour un revenu annuel de 2 milliards CNY.

D'après Mark Azllison, Directeur Général d'Elders, le temps nécessaire au développement de l'entreprise sur le marché chinois est plus long que prévu. La Chine est le principal marché du groupe pour l'exportation de bovins vivants, où la concurrence est forte, notamment pour l'exportation de bovins laitiers dont les marges ont diminué. Durant les trois dernières années, les activités bovins laitiers du groupe ont eu des difficultés et la demande a énormément baissé.

Depuis novembre dernier, Elders a commencé à revoir ses activités et a finalement décidé d'arrêter son activité au grand export commencée il y a 14 ans. Cela comprend également l'exportation vers la Chine de bovins laitiers,

bovins à viande et ovins reproducteurs. Les services d'exportation d'animaux sur une courte distance (vers l'Indonésie, le Vietnam et la Malaisie), assumés par leur filiale NACC seront mis en vente.

Des professionnels expliquent que le commerce de bovins vivants sino-australien a démarré cette année alors que les prix des bovins ont fortement augmenté sur la même période. Plusieurs acheteurs chinois potentiels se sont tournés vers les bovins brésiliens et indonésiens proposant des tarifs moins élevés.

Thématique : exportation – bovin vivant

Date : le 13 septembre 2016

Source : http://www.acbnewsonline.com.au/html/2016/companynews_0913/17338.html

La Chine et la Nouvelle-Zélande créent ensemble un Centre d'Etude international sur le kiwi – *Le but étant d'effectuer des études internationales sur le kiwi et de promouvoir le développement de l'industrie*

Récemment, le Shaanxi Rural Technologie Development Center, le New Zealand Institute for Plant & Food Research Limited et ZESPRI International Co., Ltd. ont organisé une cérémonie de signature d'accord de coopération technique à Xi'an, portant sur la création conjointe du Centre d'Etude Sino-zélandais sur le kiwi.

D'après le contrat signé, les 3 parties coopéreront notamment sur les 6 thématiques suivantes : l'évaluation des variétés de kiwis, l'amélioration du sol et de la nutrition, l'élimination de la dépendance au CPPU (Forchlorfenuron--régulateur de croissance des plantes), le travail sur la standardisation des fruits, les résidus de traitements sur les fruits et la technique de pollinisation. Des spécialistes seront désignés par les différentes parties pour composer un Comité de conseil. Le fonctionnement du comité sera sous forme de rencontres régulières et de courriers pour la réalisation des projets de recherche scientifique ou de développement commercial.

La Nouvelle Zélande est un des leaders mondiaux dans la recherche et le développement commercial des kiwis. En 1904, des missionnaires néo-zélandais ont fait introduire depuis la Chine des semences de kiwi pour plantation en Nouvelle-Zélande. La Nouvelle Zélande est aujourd'hui devenue le plus important pays pour la production et la commercialisation de kiwi. En Chine, la province du Shaanxi a commencé la culture commerciale de kiwi depuis le milieu des années 1980 et est devenue la plus importante région productrice de kiwi en Chine avec plus d'un million de *mu* de surface (plus de 66 000 hectares).

Thématique : kiwi – coopération sino-zélandaise

Date : le 13 septembre 2016

Source :

http://www.chinafruitportal.com/2016/09/13/%E4%B8%AD%E6%96%B0%E6%90%BA%E6%89%8B%E5%85%B1%E5%BB%BA%E7%8C%95%E7%8C%B4%E6%A1%83%E5%9B%BD%E9%99%85%E8%81%94%E5%90%88%E7%A0%94%E7%A9%B6%E4%B8%AD%E5%BF%83/?pk_campaign=adb6bcea53&pk_source=mailchimp&pk_medium=email&pk_content=51973&pk_cid=1fe07b0af5&utm_campaign=adb6bcea53&utm_source=mailchimp&utm_medium=email&utm_content=51973&utm_term=1fe07b0af5

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

CEO	Chief Executive Officer
CFDA	China Food and Drug Administration
CNY	RMB, China Yuan, devise chinoise
CPPU	Forchlorfenuron (régulateur de croissance des plantes)
GMS	Grandes et moyennes surfaces
HKD	Hongkong Dollar
PDG	Président Directeur Général
TC	Produits techniques

TK	Prémélange
UE	Union Européenne

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : GAO Xing – Prospectrice Agrotech bureau de Shenzhen
LI Ying – Conseillère export réglementaire Agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser – Conseiller Export agrotech bureau de Pékin
Antoine Oustrin – Prospecteur Agrotech bureau de Shanghai
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine
Farah Fliti – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : **Véronique Looten** - Chef du Pôle Animation Export – FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.